

Conseil Municipal du 23/10/2015

Date de convocation : 16 octobre 2015

Début de séance : 19h30
Fin de séance : 22h00

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de voix : 12
Nombre d'absent : 3

Secrétaire de séance : Mme Christelle LECOQ

63. TARIFS 2016 – SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE de maintenir les tarifs de 2015 de location de la salle polyvalente au titre de l'année 2016.

DECIDE de maintenir la réduction de 35% aux habitants de la commune, la caution à 100 € et l'abattement 10% pour 2 jours consécutifs.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

64. TARIFS 2016 – SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de maintenir les tarifs de 2015 de location de la salle des associations au titre de l'année 2016.

DECIDE la réduction de 35% aux habitants de la commune et la caution à 100 €.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

65. TARIFS 2016 – CONCESSIONS CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de maintenir les tarifs de 2015 de location des concessions du cimetière au titre de l'année 2016.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

66. TARIFS 2016 – PHOTOCOPIES ET TELECOPIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de maintenir les tarifs de 2015 de location des concessions du cimetière au titre de l'année 2016.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

67. TARIFS 2016 – LOCATION TABLES ET CHAISES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de maintenir les tarifs de 2015 de location des tables et chaises au titre de l'année 2016.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

68. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIFS 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de ne pas augmenter les tarifs en matière d'assainissement pour l'année 2016

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

69. DETTE ADMISE EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'inscrire la somme de 52.85 € au chapitre 65. Compte 6541.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

70. ETUDE ET REALISATION DE CINQ LOTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
VALIDE la création de 5 lots viabilisés sur la parcelle ZC 135 rue de l'avenir

D'ATTRIBUER à la société Eguimos les missions de géomètre urbanisme, de maîtrise d'œuvre conception et de travaux.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

71. DECISION MODIFICATIVE N°6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
VALIDE la décision modificative

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

72. TRAVAUX OPERATION 140

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
VALIDE la proposition de l'entreprise Daniel TP.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

73. DEPENSES AU COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au chapitre 11.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

74. CONTRAT SEGILOG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de reconduire le contrat avec la société SégiLog.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

75. SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer la somme de 1200 € à l'Association des commerçants de Loheac pour l'année 2016.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

76. ACHAT DE BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'accepter la somme de 3 080 € TTC pour la vente du bois.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

77. SUBVENTION LECTURE PUBLIQUE VOLET 3 CONTRAT DE TERRITOIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Sollicite du Conseil Général dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire de VHBC une subvention de 266.67 € pour l'acquisition d'ouvrages.

Cette dépense ne bénéficie pas d'autres Co- financeurs.

Le conseil donne mandat au maire pour l'exécution de cette décision.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.